



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre  
Trente-neuvième session  
Varsovie, 11-16 novembre 2013**

Point 8 de l'ordre du jour provisoire  
**Questions relatives aux pays les moins avancés**

## **Rapport de synthèse sur les ateliers régionaux de formation consacrés à l'adaptation des pays les moins avancés tenus en 2012-2013**

### **Note du secrétariat**

#### *Résumé*

Le présent rapport renferme une synthèse des quatre ateliers régionaux de formation consacrés à l'adaptation des pays les moins avancés (PMA), tenus en 2012-2013 à Funafuti (Tuvalu), du 28 septembre au 3 octobre 2012, à Lomé (Togo), du 18 au 22 mars 2013, à Kigali (Rwanda), du 29 juillet au 2 août 2013, et à Siem Reap (Cambodge), du 20 au 24 août 2013. Ces ateliers avaient pour but de renforcer et réunir les capacités des PMA à faire face à l'adaptation grâce aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, au programme de travail en faveur des PMA et au processus des plans nationaux d'adaptation. Le présent rapport comporte des informations ayant trait à l'organisation des ateliers, un récapitulatif des principaux thèmes abordés, les questions clefs qui se sont dégagées des débats, les avis des participants sur les ateliers et les éléments à prendre en considération dans la perspective des futurs ateliers.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–3	3
A. Mandat.....	1–2	3
B. Objet de la note.....	3	3
II. Déroulement des ateliers.....	4–23	3
A. Organisation des ateliers.....	4–9	3
B. Dates, lieu et participants de chaque atelier.....	10–21	5
C. Mobilisation d’un vaste éventail d’organisations.....	22–23	6
III. Récapitulatif des principaux thèmes abordés dans le cadre de la formation.....	24–44	7
A. Dispositifs d’appui aux pays les moins avancés sur les questions d’adaptation dans le cadre de la Convention.....	24	7
B. Stratégies d’exécution dans le cadre des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation.....	25	7
C. Accès aux ressources financières pour la mise en œuvre des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation.....	26–28	7
D. Le processus des plans nationaux d’adaptation.....	29–30	8
E. Intégration de l’adaptation dans le développement.....	31–32	8
F. Suivi des progrès réalisés dans l’action engagée pour l’adaptation, et surveillance et évaluation de cette action.....	33–34	9
G. Pratiques optimales et enseignements tirés de l’action engagée pour l’adaptation.....	35	9
H. Données d’expérience propres aux pays.....	36–37	9
I. Visites sur le terrain.....	38–42	10
J. Contributions d’organisations.....	43–44	12
IV. Récapitulatif des questions soulevées au cours des discussions.....	45–48	12
V. Avis des participants sur les ateliers.....	49–62	14
A. Avis d’ensemble.....	49–60	14
B. Récapitulatif des besoins à prendre en considération pour les futures formations.....	61–62	15
VI. Questions que l’Organe subsidiaire de mise en œuvre pourrait examiner.....	63	16

## I. Introduction

### A. Mandat

1. Le Groupe d'experts des pays les moins avancés a organisé quatre ateliers régionaux de formation consacrés à l'adaptation des pays les moins avancés (PMA) dans le cadre de son programme de travail pour 2012-2013 qui avait été présenté à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa trente-sixième session<sup>1</sup>. Les ateliers visaient à renforcer et réunir les capacités des PMA à faire face à l'adaptation grâce aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), au programme de travail en faveur des PMA et au processus des plans nationaux d'adaptation (PNA)<sup>2</sup>. Les ateliers ont été menés en coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution, les organismes des Nations Unies, les institutions bilatérales et les centres et réseaux régionaux, conformément à son mandat consistant à associer un large éventail d'organisations à l'exécution de son programme de travail<sup>3</sup>.

2. À sa trente-septième session, le SBI a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur les ateliers régionaux de formation, dès que ceux-ci seraient achevés, afin qu'il l'examine<sup>4</sup>.

### B. Objet de la note

3. Le présent rapport renseigne sur les ateliers dont il est question au paragraphe 1 ci-dessus, en appelant l'attention sur les exposés et débats qui s'y sont déroulés. Il renferme également un descriptif de l'approche retenue pour l'organisation des ateliers, les dates, lieux et participants desdits ateliers, un récapitulatif des grands thèmes abordés, un résumé des questions soulevées lors des débats, les avis dont les participants ont fait part et les éléments à prendre en considération dans la perspective des futures formations.

## II. Déroulement des ateliers

### A. Organisation des ateliers

4. Les ateliers visaient un public issu des trois types d'institutions nationales suivants: a) le ministère, le département ou l'organisme chargé de la coordination des questions d'adaptation aux changements climatiques à l'échelon national; b) le ministère, le département ou l'organisme chargé de la planification ou du financement à l'échelon national, qui supervise les projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques; et c) l'organisation ou l'institution œuvrant activement à la mise au point et à l'exécution d'activités d'adaptation consignées dans les PANA, ou à la recherche sur l'adaptation à l'échelon national.

---

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2012/7, annexe I.

<sup>2</sup> La décision 1/CP.16 porte création d'un processus permettant aux pays les moins avancés parties d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation, ci-après «processus des PNA».

<sup>3</sup> Décision 6/CP.16, par. 5.

<sup>4</sup> FCCC/SBI/2012/33, par. 66.

5. Les ateliers ont été facilités par un ensemble de supports de formation<sup>5</sup> portant sur l'exécution des PANA et les composantes clefs du processus des PNA. Les séances se sont déroulées en anglais ou en français, selon la région, et les supports ont également été fournis en portugais aux participants des pays lusophones. Inspirées des ateliers de formation organisés précédemment par le Groupe d'experts des pays les moins avancés<sup>6</sup>, les formations ont porté sur les questions qui avaient surgi depuis lors.

6. Le contenu de la formation a été structuré en modules, comme suit:

a) Dispositifs d'appui aux PMA sur les questions d'adaptation dans le cadre de la Convention;

b) Stratégies d'exécution dans le cadre des PANA;

c) Accessibilité aux ressources financières pour la mise en œuvre des PANA;

d) Le processus des PNA;

e) Intégration de l'adaptation dans le développement;

f) Suivi des progrès réalisés dans l'action engagée pour l'adaptation, et surveillance et évaluation de cette action;

g) Pratiques optimales et enseignements tirés de l'action engagée pour l'adaptation.

7. Les principaux supports de formation sur les modules susmentionnés ont été mis au point par le Groupe d'experts des pays les moins avancés. Certains pays ont fait des exposés sur l'expérience acquise eu égard à différents aspects de l'exécution des PANA et sur les enseignements tirés du processus des PNA. Ils ont notamment évoqué les arrangements institutionnels requis pour engager l'action pour l'adaptation, la mise au point de stratégies d'exécution pour les PANA, l'expérience acquise en matière de mobilisation des ressources financières et techniques permettant de faire face à l'adaptation à l'échelon national, l'application systématique de démarches soucieuses de l'égalité entre hommes et femmes dans l'adaptation, la recherche de synergies avec d'autres accords multilatéraux en matière d'environnement à l'échelon national, et la préparation du processus du PNA. Des organisations participant aux ateliers ont également fait part d'informations complémentaires étayées par des exemples concrets ayant trait aux questions et thèmes propres à un secteur donné. Toutes les contributions ont été adaptées aux modules pertinents de la formation.

8. Chacun des ateliers s'est déroulé sur cinq jours, selon des modalités différentes, avec exposés, débats, séances pratiques et déplacements sur le terrain. Chaque atelier disposait de supports de formation personnalisés et d'un programme reposant sur les expériences et besoins spécifiques des pays en jeu. Pour cela, le Groupe d'experts des pays les moins avancés avait recueilli auprès des pays, avant le début de l'atelier, des informations sur leurs besoins spécifiques en matière d'exécution des PANA et sur les composantes du processus des PNA. D'autres éléments relatifs aux besoins des pays ont également été recueillis auprès d'organisations ayant participé aux ateliers.

9. Le premier atelier régional de formation était davantage axé sur les PANA et moins sur les PNA, essentiellement en raison de la situation du moment en matière de PNA (par exemple, les lignes directrices techniques n'avaient pas encore été publiées). Les choses ayant évolué entretemps et, notamment, les lignes directrices techniques ayant été

---

<sup>5</sup> Accessibles à l'adresse: <http://unfccc.int/7042>.

<sup>6</sup> FCCC/SBI/2010/15.

publiées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés<sup>7</sup> et la Conférence des Parties ayant conseillé sur l'appui à apporter aux PMA pour les PNA<sup>8</sup>, le Groupe d'experts a pu progressivement étoffer la composante de la formation qui était consacrée aux PNA. Le dernier atelier a donc inclus des exposés sur les lignes directrices techniques, les différentes étapes du lancement du processus des PNA et l'appui à ce processus.

## **B. Dates, lieu et participants de chaque atelier**

### **1. Atelier à l'intention des pays les moins développés du Pacifique**

10. L'atelier destiné aux PMA du Pacifique s'est tenu du 28 septembre au 3 octobre 2012 à Funafuti (Tuvalu), à l'invitation du Ministère des affaires étrangères, du commerce, du tourisme, de l'environnement et du travail des Tuvalu. Son ouverture a été prononcée par l'ancien Premier Ministre des Tuvalu, M. Willy Telavi.

11. Quatorze participants venus de cinq PMA du Pacifique y ont assisté. Il s'agissait de fonctionnaires des ministères et départements de l'environnement, des finances, de la planification et des affaires étrangères.

12. Tout au long de l'atelier, le Groupe d'experts des pays les moins avancés était secondé par des conseillers techniques du FEM et de trois de ses agents d'exécution – le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) –, deux organisations régionales – le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud – et deux organismes de développement – Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et l'Agence australienne de développement international (AusAID).

### **2. Atelier à l'intention des pays les moins avancés francophones**

13. L'atelier organisé à l'intention des PMA francophones s'est déroulé du 18 au 22 mars 2013 à Lomé (Togo), à l'invitation du Ministère togolais de l'environnement et des ressources forestières. Son ouverture a été prononcée par la Ministre togolaise de l'environnement et des ressources forestières, M<sup>me</sup> Dédé Ahoéfa Ekoue.

14. Cinquante-cinq participants venus de 16 PMA francophones et de deux PMA lusophones y ont assisté. L'atelier a également vu la participation de 10 coordonnateurs nationaux de la Convention sur la diversité biologique, dans le cadre de l'appui fourni par le secrétariat de cet instrument.

15. Tout au long de cet atelier, le Groupe d'experts des pays les moins avancés a été secondé par des conseillers techniques du FEM et de trois de ses agents d'exécution – PNUD, PNUE et FAO –, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, GIZ, le Centre régional AGRHYMET du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, l'Association de défense des femmes et des peuples autochtones du Tchad, et le Centre africain pour les politiques climatiques (Commission économique pour l'Afrique).

<sup>7</sup> Accessible à l'adresse: <http://unfccc.int/nap>.

<sup>8</sup> Figurant dans la décision 12/CP.18.

### **3. Atelier à l'intention des pays les moins avancés d'Afrique anglophones**

16. L'atelier organisé à l'intention des PMA d'Afrique anglophones s'est déroulé du 29 juillet au 2 août 2013, à Kigali (Rwanda), à l'invitation du Ministère rwandais des ressources naturelles. Son ouverture a été prononcée par le Ministre des ressources naturelles, M. Stanislas Kamanzi.

17. Soixante participants venus de 13 PMA d'Afrique anglophones, de deux PMA lusophones et d'un PMA francophone ont assisté à la formation. L'atelier a également vu la participation de sept coordonnateurs nationaux de la Convention sur la diversité biologique, dans le cadre de l'appui fourni par le secrétariat de cet instrument.

18. Tout au long de cet atelier le Groupe d'experts des pays les moins avancés a été secondé par des conseillers techniques du FEM et de quatre de ses agents d'exécution – Banque africaine de développement, FAO, PNUD et PNUE – et le Centre régional de cartographie des ressources pour le développement.

### **4. Atelier à l'intention des pays les moins avancés d'Asie**

19. L'atelier à l'intention des PMA d'Asie s'est déroulé du 20 au 24 août 2013 à Siem Reap (Cambodge), à l'invitation du Ministère cambodgien de l'environnement. Son ouverture a été prononcée par M. Mok Mareth, Ministre d'État, Ministre de l'environnement.

20. Vingt-neuf participants venus des neuf PMA d'Asie y ont assisté, au nombre desquels des fonctionnaires des ministères et départements de l'environnement, des finances et de l'économie, de l'agriculture, de la planification, de la météorologie et de l'hydrologie, de la prise en charge des catastrophes naturelles et des changements climatiques, de la foresterie, et de la science et de la technologie. Y ont également participé cinq coordonnateurs nationaux de la Convention sur la diversité biologique venus de PMA d'Asie, dans le cadre de l'appui fourni par le secrétariat de cet instrument.

21. Tout au long de cet atelier, le Groupe d'experts des pays les moins avancés était secondé par des conseillers techniques du FEM et de ses agents d'exécution (FAO, PNUD et PNUE), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de GIZ, du Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes et du Centre régional du Système d'analyse, de recherche et de formation concernant le changement climatique mondial (START) pour l'Asie du Sud-Est.

## **C. Mobilisation d'un vaste éventail d'organisations**

22. Avant chacun des ateliers régionaux de formation, le Groupe d'experts des pays les moins avancés a mis à contribution un vaste éventail d'organisations, notamment le FEM et ses agents d'exécution, les centres et réseaux régionaux, les organisations internationales, les institutions bilatérales et multilatérales, et les experts à titre individuel, en prêtant tout particulièrement attention aux organisations qui menaient des activités dans la région concernée. Le Groupe d'experts a également accordé une attention particulière à la prise en considération des questions d'égalité entre hommes et femmes et des populations vulnérables, et il a veillé à ce que les organisations pertinentes puissent apporter leur contribution dans ces domaines dans le cadre de chacun des quatre ateliers.

23. Les organisations ont été invitées à faire état de leurs vues sur leur expérience, leurs difficultés, leurs lacunes et leurs résultats, et à faire part d'études de cas portant spécifiquement sur chacune des régions en jeu. La plupart des organisations consultées ont ensuite participé aux ateliers correspondants, et ont soutenu le Groupe d'experts des pays

les moins avancés aux fins du bon déroulement des discussions sur leurs domaines respectifs et leurs contributions. Les organisations ont également facilité la formulation de suggestions à l'intention du Groupe d'experts sur les questions les plus importantes devant être traitées dans le cadre des ateliers régionaux. Elles ont en outre donné des indications sur la façon dont les pays intéressés pouvaient les contacter pour obtenir de l'aide.

### **III. Récapitulatif des principaux thèmes abordés dans le cadre de la formation**

#### **A. Dispositifs d'appui aux pays les moins avancés sur les questions d'adaptation dans le cadre de la Convention**

24. Ce module avait pour but d'informer les participants de l'évolution des dispositifs existants au titre de la Convention pour aider les PMA dans leurs activités d'adaptation. Les dispositifs étaient les suivants: le programme de travail en faveur des PMA, établi en 2001, dans lequel figuraient les éléments requis pour renforcer la capacité des PMA à remédier aux conséquences préjudiciables des changements climatiques; les PANA, créés en 2001 dans le cadre du programme de travail en faveur des PMA, pour permettre aux PMA de recenser et mettre en œuvre les activités prioritaires qui répondent à leurs besoins les plus urgents et immédiats; le processus des PNA, créé en 2010 pour permettre aux Parties de formuler et mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation comme moyen de cerner les besoins d'adaptation à moyen et à long terme et d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des programmes visant à pourvoir à ces besoins; le Groupe d'experts des pays les moins avancés, créé en 2001, dont le mandat s'est progressivement élargi et englobe désormais l'appui aux PMA pour leurs PANA, le programme de travail en faveur des PMA et le processus des PNA; et le Fonds pour les pays les moins avancés, institué en 2001 pour faciliter le programme de travail en faveur des PMA, et qui comprend désormais le processus des PNA.

#### **B. Stratégies d'exécution dans le cadre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation**

25. Ce module a porté sur les démarches et tendances, nouvelles et existantes, dans l'élaboration de stratégies d'exécution pour les PANA, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre des ateliers de formation régionaux sur l'application des PANA qui ont été menés en 2009 et 2010<sup>9</sup>. Y ont été abordées les approches fondées sur des projets, par programme, écosystémiques, axées sur la réduction des risques de catastrophe, axées sur la résilience, axées sur le respect de l'égalité des sexes, reposant sur la gestion intégrée des ressources en eau, et axées sur les zones côtières, notamment. Le module a également porté sur les questions de synergie à l'échelon régional et entre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Il a en outre permis d'envisager les situations ou circonstances éventuelles dans lesquelles certaines approches pouvaient être plus pertinentes que d'autres.

#### **C. Accès aux ressources financières pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation**

26. Ce module a porté sur les processus permettant d'accéder aux ressources financières du Fonds pour les pays les moins avancés aux fins de la mise en œuvre des PANA. Y ont

<sup>9</sup> FCCC/SBI/2010/15, par. 55 à 81.

été abordés les éléments utiles à la compréhension des procédures du FEM en matière d'accès aux fonds, l'élaboration de propositions de financement dans le cadre du Fonds pour les pays les moins avancés, la mise au point de formulaires d'identification des projets, les dons pour l'établissement des projets et les procédures de validation par le Directeur général. Il a également été question des coûts de l'adaptation et du cofinancement.

27. Dans le cadre de ce module ont en outre été abordées les dernières modifications apportées aux procédures du FEM et du Fonds pour les pays les moins avancés, notamment l'introduction de la possibilité de mener des projets à sources de financement multiples (mise en œuvre de projets présentant des composantes de financement provenant du Fonds d'affectation spéciale du FEM, du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques) et les possibilités de mettre au point des projets régionaux sur les PANA.

28. Il a aussi été question des autres domaines dans lesquels il peut être possible d'accéder à un financement pour la mise en œuvre des PANA, en s'appuyant sur les exemples des pays des régions concernées, faisant état d'une aide apportée par des voies bilatérales et par d'autres moyens.

#### **D. Le processus des plans nationaux d'adaptation**

29. Ce module a été traité de façon plus ou moins approfondie d'un atelier à l'autre. Il avait pour buts de présenter aux participants le processus des PNA et les directives applicables aux PNA, et de les informer de quelques points importants en jeu lors du lancement du processus à l'échelon national. Les questions abordées ont tourné autour des thèmes suivants: mise en place d'un processus de PNA à long terme à l'échelon national (mandat, cadre/stratégie); bilan et synthèse des informations disponibles sur les incidences, la vulnérabilité et l'adaptation; analyse des besoins et lacunes en matière de capacités et stratégies envisageables pour y remédier; analyse des données, gestion des données et présentation de l'information, et visualisation à l'appui du processus des PNA; appui pouvant être offert pour le processus des PNA.

30. Les participants ont fait part de la nécessité d'être formés plus avant sur le processus des PNA, en étant informés plus en détail des mesures requises pour se lancer dans l'élaboration et la mise en œuvre de PNA à l'échelon national.

#### **E. Intégration de l'adaptation dans le développement**

31. Ce module avait pour objectif d'aider les participants à comprendre l'adaptation dans le contexte du développement, et de les orienter sur les mesures concrètes en jeu dans l'intégration de l'adaptation dans le développement. Y ont été abordés les processus, cadres et modèles de développement nationaux pouvant être pertinents dans la perspective de l'adaptation aux changements climatiques. Les objectifs de développement les plus courants au regard des différents secteurs que les initiatives d'adaptation aux changements climatiques pouvaient viser à protéger ou à favoriser ont également été mis en avant.

32. Des exemples concrets émanant de pays de chacune des régions en jeu ont aidé à contextualiser et comprendre le contenu du module.



## **F. Suivi des progrès réalisés dans l'action engagée pour l'adaptation, et surveillance et évaluation de cette action**

33. Dans ce module, les participants ont été formés à l'évaluation des PANA eu égard à la qualité et à la nécessité de procéder à une révision ou à une mise à jour, opération qui pouvait également être utile dans le cadre d'évaluations analogues des documents pertinents dans le cadre du processus des PNA. Il a été fait part de la nécessité de veiller à ce que la planification et la mise en œuvre des documents des PANA soient bien alignées sur les menaces réelles auxquelles le pays était confronté en termes de changements climatiques, ce afin de garantir par la suite l'efficacité des mesures prises. Il a également été question de l'importance que revêt la mise en place de procédures systématiques pour le suivi de la mise en œuvre des PANA et toutes autres activités nationales en faveur de l'adaptation, et de la pertinence de ces processus lorsqu'il s'agit d'évaluer l'efficacité des moyens mis en œuvre pour faire face aux changements climatiques.

34. Dans ce module, il a aussi été question de l'importance de la surveillance et de l'évaluation, des mesures clefs en jeu, ainsi que des ressources requises et des capacités voulues à cet égard. Des exemples concrets tirés de l'expérience des pays des régions concernées ont également été présentés.

## **G. Pratiques optimales et enseignements tirés de l'action engagée pour l'adaptation**

35. Ce module avait pour but de présenter la méthodologie et les outils permettant de choisir les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'action engagée pour l'adaptation à l'échelon national. Y ont aussi été abordées certaines des pratiques optimales et des leçons tirées dans le cadre des PANA, dont il est fait état dans les publications du Groupe d'experts des pays les moins avancés<sup>10</sup> afin de démontrer que les PMA peuvent parfaitement élaborer et mettre en œuvre des mesures pour l'adaptation tout en disposant de moyens limités. Le module a facilité l'échange de données d'expérience entre pays sur différents volets de l'action menée en faveur de l'adaptation, notamment sur les arrangements institutionnels, la coordination, ainsi que la surveillance et l'évaluation.

## **H. Données d'expérience propres aux pays**

36. Les participants ont été mis à contribution de diverses façons pour partager les données d'expérience propres à leur pays lorsque celui-ci s'est engagé dans les activités d'adaptation à l'échelon national, notamment comme suit:

- a) En invitant les participants à préparer et faire des exposés sur l'expérience de leur pays dans l'un des domaines suivants:
  - i) Arrangements institutionnels requis pour s'engager dans l'adaptation;
  - ii) Mise au point de stratégies de mise en œuvre pour les PANA;
  - iii) Expériences en matière de mobilisation de ressources financières et techniques aux fins de l'engagement dans l'adaptation à l'échelon national;
  - iv) Dispositions visant à garantir la prise en compte des questions de genre dans le cadre de l'adaptation;

<sup>10</sup> Accessible à l'adresse: <http://unfccc.int/6110>.

- v) Recherche de synergies avec d'autres accords multilatéraux en matière d'environnement à l'échelon national;
- vi) Préparation du processus des PNA;
- b) En invitant les participants à s'efforcer, dans leurs équipes de pays respectives, de débattre des expériences les plus marquantes à leur échelon national dans l'action engagée pour l'adaptation, expériences dont ils ont ensuite fait part dans le cadre des ateliers;
- c) En organisant des séances d'application pratique, au cours desquelles les participants ont fonctionné en petits groupes, au sein desquels ils se sont appuyés sur leurs expériences et circonstances nationales pour débattre des thèmes ci-après, pour ensuite partager avec tous les autres participants de l'atelier les résultats de ce travail:
  - i) Avantages et inconvénients des différentes approches appliquées dans la mise au point de stratégies de mise en œuvre pour les PANA (approches fondées sur des projets, par programme, écosystémiques, axées sur la réduction des risques de catastrophe, axées sur la résilience, par exemple);
  - ii) Questions et difficultés clefs ayant trait à l'examen des questions transversales dans le cadre de l'adaptation. Ces questions transversales concernaient la prise en compte systématique des besoins de chacun des deux sexes dans le cadre de l'adaptation, la priorité à accorder aux communautés et systèmes qui sont particulièrement vulnérables, et la participation et l'engagement les plus vastes possibles des parties prenantes. Les participants en ont débattu dans le contexte des domaines tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, les ressources en eau et les systèmes côtiers aux échelons national, infranational et local;
  - iii) Difficultés rencontrées dans l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de surveillance et d'évaluation efficaces à l'échelon national;
  - iv) Difficultés rencontrées dans l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans le développement;
  - v) Considérations liées au lancement du processus des PNA à l'échelon national en s'appuyant sur les lignes directrices techniques. Il s'agissait de tenter de répondre aux questions clefs d'orientation sur les étapes du processus des PNA figurant dans les lignes directrices techniques, et d'élaborer des domaines de travail spécifiques et des activités d'appui envisageables pour entreprendre le travail au titre de ces domaines.

37. Durant les discussions qui ont suivi, les participants ont été encouragés à échanger le plus possible entre eux afin de tirer le meilleur parti possible de l'apprentissage mutuel. Les séances où les participants ont pris en charge l'échange de données d'expérience au niveau national et ont débattu entre eux ont été jugées les plus intéressantes par les participants de tous les ateliers. Ceux-ci étaient très désireux d'apprendre de leurs homologues et ont exprimé le souhait de voir ce partage d'expériences déborder le cadre des ateliers, et de disposer de nouvelles rencontres au cours desquelles les discussions pourraient se poursuivre.

## **I. Visites sur le terrain**

38. Les visites d'études sur le terrain ont permis aux participants de se rendre sur les sites concernés par l'adaptation dans les pays hôtes et, lorsque cela était possible, d'interagir avec les équipes pertinentes responsables des activités ou projets d'adaptation.

39. Pour l'atelier organisé à l'intention des PMA du Pacifique, les participants ont été conduits sur trois sites de projet. En premier, ils se sont rendus sur l'atoll de Funafuti, lieu d'un projet de protection et de remise en état des côtes. Le deuxième projet, qui se déroulait sur le même atoll, concernait la culture d'une espèce de taro géant résistant à la salinité. Ces deux projets sont des sous-entités du projet du Fonds pour les pays les moins avancés de Tuvalu visant à accroître la résilience des zones côtières et des établissements communautaires aux changements climatiques<sup>11</sup>. Sur le troisième site situé sur l'atoll de Funafala se déroulait un projet de boisement de la mangrove. Les participants ont pu interagir avec l'équipe de gestion du projet de chacun des sites et prendre connaissance de leur expérience. L'équipe a également donné un aperçu des projets d'adaptation menés sur d'autres atolls. Elle a fait part de son expérience particulière sur la façon dont la coordination des projets s'appuyant sur les conseils locaux avait favorisé le déroulement sans heurt des projets. L'équipe a également fait observer que les déplacements d'un atoll à l'autre représentaient une difficulté majeure dans la mise en œuvre de ses projets.

40. La visite sur le terrain de l'atelier régional organisé à l'intention des PMA francophones s'est déroulée sur deux sites concernés par des projets en rapport avec l'adaptation au Togo. Le premier site visité était un dispositif d'irrigation construit pour une rizière, à Mission-Tové. Le personnel du projet a expliqué aux participants le mode de fonctionnement du système et, au cours de l'échange de questions et réponses qui a suivi, les bénéficiaires du projet ont été associés aux discussions. Certains participants ont soulevé la question de la possibilité de reproduire le dispositif en question dans leur propre pays compte tenu du niveau d'investissement requis. La deuxième visite d'étude s'est déroulée sur le site d'un projet de lutte contre l'érosion des côtes, à Aného. Les participants se sont penchés sur les mesures déjà mises en place par le Gouvernement togolais dans la région afin de lutter contre le phénomène; Le projet sert de référence pour le deuxième projet de PANA au Togo.

41. Lors de l'atelier organisé à l'intention des PMA d'Afrique anglophones, les participants ont été conduits sur deux sites de projet en rapport avec l'adaptation dans le district sujet à la sécheresse de Bugesera, dans la province de l'Est, au Rwanda. Le premier site était une plantation agroforestière de diverses espèces d'arbres, mise en œuvre dans le cadre du Programme rwandais en faveur de l'adaptation de l'Afrique, destiné à l'alimentation du bétail, à la lutte contre l'érosion et à l'amélioration de la fertilité des sols. Les participants ont ensuite été conduits sur le site d'une station météorologique automatique installée dans le cadre du projet du Fonds pour les pays les moins avancés au Rwanda, visant à lutter contre la vulnérabilité aux changements climatiques par la mise en place de systèmes d'alerte rapide et de préparation aux catastrophes et par l'appui à la gestion intégrée des bassins hydrographiques dans les zones inondables<sup>12</sup>. Les données relayées en direct à partir des stations devraient permettre à l'Agence météorologique rwandaise d'établir de meilleures prévisions et d'alerter la population en cas de manifestation climatique extrême et de catastrophe que l'on peut en attendre. Les participants ont tenu à savoir comment l'équipe nationale au Rwanda comptait gérer et assurer les réparations du système d'alerte rapide au-delà de la date d'achèvement du projet, point qui semblait poser un problème majeur dans la plupart des pays.

42. La visite sur le terrain organisée dans le cadre de l'atelier à l'intention des PMA d'Asie s'est déroulée en premier lieu au réservoir d'eau dit «baray occidental», système d'irrigation construit au XI<sup>e</sup> siècle sous l'empire khmer. Ce réservoir sert encore à retenir l'eau durant la saison des pluies et à alimenter les canaux d'irrigation durant la saison sèche. Par la suite, les participants se sont rendus au temple d'Angkor Vat pour découvrir

<sup>11</sup> [http://www.thegef.org/gef/project\\_detail?projID=3694](http://www.thegef.org/gef/project_detail?projID=3694).

<sup>12</sup> [http://www.thegef.org/gef/project\\_detail?projID=3838](http://www.thegef.org/gef/project_detail?projID=3838).

un système d'irrigation hydraulique antique composé d'un grand réservoir conçu pour garantir un stockage optimal de l'eau aux fins de la riziculture. Le réservoir était destiné à recueillir l'eau, sous l'effet de la gravité, en période de mousson. L'eau était ensuite utilisée pour l'irrigation des cultures de riz durant la période sèche.

## **J. Contributions d'organisations**

43. Les organisations mentionnées plus haut, aux paragraphes 12, 15, 18 et 21, ont fourni des supports pédagogiques complémentaires et ont apporté leur concours sur différents sujets abordés au cours de la formation, notamment sur les questions transversales, ayant trait à l'adaptation dans le contexte: de l'agriculture et de la sécurité alimentaire; des pêcheries et de l'aquaculture; de la gestion des zones côtières; de la mobilisation de ressources financières pour l'adaptation; des approches écosystémiques de l'adaptation; des exemples de surveillance et d'évaluation; des exemples d'intégration de l'adaptation dans le développement; des synergies; de la prise en compte des besoins de chacun des deux sexes et de ceux des communautés vulnérables; de la gestion des données et de leur visualisation; et de l'aide qui peut être apportée en matière d'adaptation par les projets et programmes régionaux<sup>13</sup>.

44. Les organisations ont également renseigné sur l'appui qu'elles apportent déjà aux processus des PANA et des PNA, ainsi que sur les projets et programmes qu'elles prévoient de mener pour aider les PMA.

## **IV. Récapitulatif des questions soulevées au cours des discussions**

45. On trouvera ci-après un récapitulatif des questions dont il a été débattu au cours des ateliers.

46. S'agissant de la mise en œuvre des PANA, les participants ont soulevé les points suivants:

a) Un soutien financier approprié et constant est requis pour garantir la pleine mise en œuvre des PANA dans tous les PMA;

b) Les agents d'exécution du FEM devraient s'efforcer de communiquer plus clairement sur leurs procédures internes de versement des fonds provenant du Fonds pour les pays les moins avancés. Les participants ont indiqué qu'ils ne comprenaient pas le retard pris dans le versement des fonds pour la mise en œuvre de projets, ce bien après que les projets ont été approuvés par le Directeur général du FEM;

c) Les agents d'exécution du FEM doivent permettre aux pays d'acheter l'équipement, par exemple les véhicules, avec les fonds fournis par le Fonds pour les pays les moins avancés afin de faciliter la mise en œuvre de projets sur le terrain, en particulier dans les régions reculées. Il a été dit que cela pourrait contribuer aussi à garantir la pérennité des projets;

d) Le FEM doit réfléchir davantage à la notion de cofinancement, et proposer un recueil d'exemples de cofinancement pour faciliter la mise au point de projets par les pays. Certains participants ont souhaité savoir s'ils pouvaient utiliser un projet déjà achevé pour le cofinancement;

---

<sup>13</sup> Accessible à l'adresse: <http://unfccc.int/7042>.

e) Le FEM pouvait s'efforcer davantage d'harmoniser ses procédures pour l'accès aux fonds du Fonds pour les pays les moins avancés, en s'attachant à remédier au problème des capacités limitées d'assimilation des PMA mais aussi des agents d'exécution.

47. S'agissant du processus du PNA, les participants ont soulevé les points suivants:

a) Maintenant que les PMA disposent des lignes directrices techniques applicables aux plans nationaux d'adaptation, et qu'ils ont reçu une première formation à ce sujet, ils peuvent s'engager immédiatement dans le processus de leur PNA, s'ils ne l'ont pas déjà fait. Cela peut impliquer d'avoir à déclarer les étapes du processus et, pour certains, à titre de première mesure, de mettre en place des arrangements institutionnels et de formuler des mandats explicites à l'échelon national pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, ainsi que des plans pour l'élaboration et la mise en œuvre du PNA;

b) L'appui au processus du PNA doit être fourni aussitôt que possible afin de garantir la mise en place de processus efficaces;

c) Il faut apporter aux PMA une aide financière dès que possible, afin de garantir la réussite du processus du PNA. Le montant du financement apporté doit être suffisamment élevé pour garantir la continuité et l'efficacité de l'appui et son articulation autour des besoins et de la situation du pays. Le financement doit se faire via des procédures accélérées;

d) Les PMA continueront de compter sur l'appui du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour la mise en œuvre des PANA, ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre des PNA;

e) Le fait que le processus du PNA soit déterminé par le pays est un élément qui peut vraisemblablement contribuer à la réussite du processus, et les types de résultats que le pays produira au cours du processus dépendront de sa capacité et de ses besoins;

f) Les PMA peuvent intégrer et mettre en synergie leurs processus de PNA avec les initiatives sectorielles ou thématiques existantes en matière d'adaptation et de développement, afin de garantir l'application d'une approche globale et intégrée dans la planification de l'adaptation, qui soit pleinement cohérente avec les priorités nationales;

g) Dans l'optique du lancement du processus du PNA, les pays ont été particulièrement intéressés par l'échange mutuel d'expériences sur les questions telles que les arrangements institutionnels, les stratégies nationales en matière d'adaptation, l'intégration de l'adaptation dans les plans nationaux et infranationaux, et les systèmes d'alerte rapide;

h) Certains PMA disposent d'arrangements institutionnels solides déjà en place, qui peuvent être efficacement utiles au processus du PNA;

i) Les pays qui sont parvenus à conserver leurs équipes des PANA ont davantage de chances de disposer de bons arrangements sur lesquels s'appuyer pour le processus du PNA et de compétences internes plus stables et pérennes;

j) Il y a lieu de renforcer les capacités nationales, plutôt que de compter sur des consultants extérieurs, sachant que le processus du PNA est maîtrisé par le pays;

k) Il faut que les pays comprennent parfaitement les liens entre les PANA et les PNA.

48. D'une manière générale, sur les questions d'approche en matière d'adaptation, les participants ont estimé que:

a) Il est important que les PMA comprennent les différentes approches qu'ils peuvent adopter eu égard à l'adaptation, y compris les approches écosystémiques, la façon

d'inclure les considérations liées au genre dans l'adaptation, et la façon d'intégrer l'adaptation dans le programme de développement;

b) L'établissement de réseaux pour le partage d'expériences et l'apprentissage mutuel est un outil puissant pour l'adaptation. Les participants ont confirmé l'importance que revêt l'apprentissage Sud-Sud, et l'importance qu'il y a à tirer parti des connaissances des pays développés dont les processus de type PNA sont déjà en place.

## **V. Avis des participants sur les ateliers**

### **A. Avis d'ensemble**

49. À la fin de chacun des ateliers, les participants ont rempli une fiche d'évaluation. Dans leurs réponses, la plupart ont exprimé leur satisfaction quant au contenu général de l'atelier et à l'approche adoptée, aux supports de formation et aux différentes contributions.

50. Des discussions et du degré de mobilisation des participants, il ressort que le niveau de coordination et de compétences des autorités en ce qui concerne l'adaptation dans les PMA grandit. La formation dispensée lors des ateliers a donc bénéficié dans une large mesure de l'expérience et des connaissances des participants, ainsi que de leur bonne disposition à échanger avec les autres participants et à apprendre d'eux.

51. Il est ressorti des évaluations que l'illustration par des études de cas et la mise en pratique par petits groupes étaient utiles. Nombre de pays ont souligné l'importance que revêtent les ateliers pour l'apprentissage mutuel. Les activités de groupe, tout comme les visites d'études sur le terrain, ont été jugées particulièrement utiles pour les enseignements pratiques dont elles sont porteuses. Les supports de formation ont été appréciés en tant que moyen de fixer la théorie et comme source d'exemples spécifiquement ancrés dans un contexte national. Les participants ont évoqué l'utilité que revêtent des exposés simples et concis, en ce qu'ils garantissent que, à tous les niveaux de compétence et de connaissances linguistiques, il est possible d'en tirer parti.

52. Les participants ont recommandé de mener un nombre encore plus élevé de séances pratiques dans le cadre des futurs ateliers, afin d'explorer toute une variété d'études de cas nationales.

53. L'offre de supports de formation dans les trois langues de travail des PMA (à savoir l'anglais, le français et le portugais) a été grandement appréciée.

54. Les participants de l'atelier à l'intention des PMA du Pacifique ont fait observer qu'une formation complémentaire était nécessaire sur les PNA. Malgré le fait que leur atelier s'était tenu avant la publication des lignes directrices techniques sur les plans nationaux d'adaptation, donc des supports utiles sur les PNA, la plupart ont accompli des progrès satisfaisants sur les PANA et ont dit souhaiter s'engager dans le processus du PNA.

55. Les participants ont également eu le sentiment que les séances sur le processus du PNA leur étaient très utiles, puisqu'il s'agissait de la première formation de la sorte fournie par le Groupe d'experts des pays les moins avancés. Ceux qui n'étaient pas concernés par le processus de négociation au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques ont pu mieux comprendre le processus, et les participants ont été formés aux composantes pratiques de l'élaboration du PNA. Ils ont ajouté que de telles informations devraient être mises plus largement à la disposition des responsables de l'élaboration des politiques.

56. Les participants ont apprécié de pouvoir interagir avec le FEM et ses agents d'exécution, et de pouvoir poser des questions ayant trait au financement et à la mise en œuvre des PANA et des PNA.

57. Les séances consacrées à l'accès au soutien financier et aux autres formes d'assistance pour le processus des PANA comme pour celui des PNA ont été qualifiées d'importantes. Il a été suggéré d'ajouter d'autres séances pratiques sur la façon d'accéder au financement pour le processus des PNA et sur les informations d'ordre général concernant les sources de financement aux fins de l'adaptation.

58. La présence du FEM et de ses agents d'exécution tout au long de l'atelier, ainsi que celle d'autres organisations et conseillers techniques de la région, a été considérée comme utile en ce qu'elle offrait aux participants suffisamment d'occasions de poser des questions et d'obtenir instantanément des réponses sur des questions telles que le financement et d'autres composantes techniques dans le cadre de chacun des modules de l'atelier.

59. La dimension régionale des ateliers leur a conféré un climat de familiarité dans lequel les participants se sont sentis à l'aise pour faire part de leurs expériences et de ce qu'ils avaient appris. Grâce aux ateliers, les participants les moins expérimentés ont accru leur capacité à travailler plus efficacement aux processus nationaux d'adaptation. Les plus expérimentés ont quant à eux renforcé leurs compétences et se sont familiarisés avec le processus des PNA et les moyens de l'engager.

60. Ayant pu observer le déroulement de projets sur le terrain, les participants de pays mais aussi les agents d'exécution du FEM ont suggéré de publier un ouvrage rendant compte d'expériences réussies de mise en œuvre des projets de PANA.

## **B. Récapitulatif des besoins à prendre en considération pour les futures formations**

61. Les participants ont suggéré que le renforcement des capacités au moyen d'ateliers de formation soit organisé de façon continue, compte tenu de la dimension changeante de l'adaptation, et de l'horizon à long terme du processus des PNA. Outre les thèmes abordés dans le cadre de la formation actuelle, ils ont suggéré que le Groupe d'experts des pays les moins avancés inclue les sujets suivants dans les ateliers de formation qui se tiendront à l'avenir:

a) La conduite d'ensemble du processus du PNA à l'échelon national, y compris la coordination à tous les niveaux, et la façon d'échanger avec les mécanismes d'appui régionaux et internationaux;

b) L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et campagnes de communication visant différentes parties prenantes afin de faciliter la connaissance du processus du PNA et l'adhésion à ce processus;

c) Certains volets pratiques de l'élaboration des PNA, notamment l'évaluation des informations et initiatives en cours et antérieures ayant trait à l'adaptation, la conduite des évaluations des facteurs de vulnérabilité et des options d'adaptation, l'intégration de l'adaptation aux mesures de développement, les liens entre les différents secteurs et niveaux, la participation des parties prenantes, l'examen des vecteurs du changement pertinents non liés au climat, la surveillance et l'évaluation, et l'établissement des rapports;

d) Les approches, processus et options en matière de collecte, d'analyse, de gestion et de visualisation des données à l'appui de l'élaboration des PNA, notamment le recours aux systèmes d'information géographiques et à la télédétection;

e) L'accès aux données, aux méthodes et aux outils pour la conduite des évaluations des risques, des facteurs de vulnérabilité et des options d'adaptation;

- f) Les composantes et valeurs clefs des différentes approches en matière d'adaptation (approches fondées sur la résilience aux changements climatiques, approches prônant la protection contre les risques des changements climatiques, approches écosystémiques, approches prônant la réduction des risques, approches fondées sur la gestion des risques, ou encore sur la gestion intégrée des ressources en eau, par exemple) et synergies entre ces approches;
- g) Planification dans la perspective d'un développement à faible intensité de carbone et résilient face aux changements climatiques;
- h) Évaluations des besoins financiers, accès à des sources de financement ciblé telles que le Fonds vert pour le climat, et recensement des autres sources de financement envisageables pour la mise en œuvre des PNA;
- i) Mobilisation et gestion des multiples sources de soutien;
- j) Mise en place et consolidation de liens entre le processus des PNA et d'autres activités d'adaptation en cours ou à venir aux échelons national et régional, ainsi que de synergies avec les activités menées au titre d'autres accords multilatéraux en matière d'environnement;
- k) Actualisation des informations sur les initiatives en cours à l'appui des processus des PNA (programme d'appui mondial, par exemple), y compris sur la façon d'accéder à cet appui;
- l) Élaboration de stratégies de mise en œuvre pour les PNA;
- m) Mise au point et mise en œuvre de systèmes de surveillance et d'évaluation pour le processus des PNA et l'adaptation à plusieurs niveaux;
- n) Saisie et partage des données d'expérience, des pratiques optimales et des enseignements tirés aux différentes étapes du processus des PNA.

62. Les participants ont suggéré d'inclure dans la formation dispensée des approches pour la formation de formateurs, l'apprentissage à son propre rythme et l'apprentissage en ligne. Ils ont suggéré d'articuler la formation autour de l'expérience pratique acquise dans le cadre des activités en cours dans les PMA en faveur de l'adaptation. Ils ont également évoqué la nécessité de continuer de structurer les futures formations autour des éléments composant le processus des PNA et ont proposé que le Groupe d'experts des pays les moins avancés présente des spécimens de PNA pendant les séances de formation. Enfin, les participants ont dit avoir hâte de disposer des moyens voulus pour faciliter l'échange continu d'expériences entre eux et avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés.

## **VI. Questions que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre pourrait examiner**

63. Le SBI souhaitera peut-être examiner les questions ci-après qui ont été soulevées lors des ateliers dans l'optique de mieux orienter l'aide apportée aux PMA:

- a) Il est ressorti des débats et des appréciations formulées par les participants que les ateliers de formation étaient extrêmement utiles, en particulier en ce qu'ils offraient la possibilité aux participants de partager leurs données d'expérience, d'apprendre les uns des autres, de mettre en place des réseaux régionaux et d'échanger directement avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés, le FEM et ses agents d'exécution et d'autres organisations, sur différentes questions;



b) Jusqu'ici, la formation a seulement permis de présenter dans les grandes lignes le processus des PNA, et de familiariser les participants avec les lignes directrices techniques et les sources possibles auprès desquelles obtenir de l'aide. Les participants ont mis en avant la nécessité de poursuivre et d'approfondir la formation sur différents aspects du processus des PNA, compte tenu de sa complexité et de sa durée. On trouve à la section B du chapitre V ci-dessus des exemples de formation qui pourraient être utiles à l'avenir;

c) Pour répondre aux besoins évoqués à la section B du chapitre V ci-dessus, il faudrait procéder comme suit:

i) Prévoir une nouvelle série d'ateliers de formation régionaux;

ii) Former des formateurs;

iii) Revoir et mettre au point des supports de formation pouvant également servir de support pour une formation à son propre rythme et pour la formation en ligne;

iv) Développer un Central des PNA pour offrir aux pays un accès permanent aux données, méthodes, outils, études de cas, documents techniques et publications, et les doter d'une interface pour l'échange de données d'expérience, de pratiques optimales et d'enseignements tirés de l'expérience;

v) Instaurer des partenariats entre le Groupe d'experts des pays les moins avancés et d'autres organisations, et des initiatives de formation à l'appui du processus des PNA;

d) Une formation ciblée sur la conduite du processus de PNA à l'échelon national pourrait être assurée par le Groupe d'experts des pays les moins avancés, tandis que les volets et supports détaillés portant spécifiquement sur un secteur, notamment, pourraient être facilités et/ou pris en charge par des organisations partenaires;

e) Une participation du FEM et de ses agents d'exécution ainsi que d'autres conseillers techniques sur toute la durée de l'atelier de formation offrirait aux participants toutes les occasions voulues de préciser certains points concernant le financement ou d'autres composantes techniques.

---